



Annexe S

Exigences Hygiène, Sécurité et Environnement
de OCP vis-à-vis de ses contractants
Formulaire n°1 : liste des documents nécessaires pour l'ouverture du chantier

Annexe S-HSE-27

Edition : 2.1

Date d'émission
27/07/2018

Page 30/39

Contrat N°
Libellé
Chef de projet
Entreprise
Durée des travaux

8893

CD/HM REMOVAL FROM ACP RESIN
EL RHAZAL FAYSSAL

SGTM /SCIEB

22/12/2025 AU 31/12/2026

I/ Documents à remettre par le chef de projet :

Cocher la case correspondante :

Document	Remis	Non Remis	Non Applicable
• Plan du site,			
• Plan de circulation et des zones de stationnement,			
• Plan de délimitation du secteur d'intervention,			
• Plan de la zone réservée au contractant pour l'installation de ses locaux de chantier et de vie,			
• Consignes générales du site pour les situations d'urgence (incendie etc.) et pour l'organisation des secours			
• Consignes relatives à l'évacuation des déchets et au nettoyage du chantier,			
• Modèle déclaration affectation zone pour installation base de vie			
• Ordre de Service (document signé par le chef du projet) <i>le chef de projet doit indiquer la date d'ouverture de chantier et date fin des travaux</i>			



2/ Documents à remettre par le contractant :

Cocher la case correspondante en précisant le nombre le cas échéant:

Document	remis	Non remis	Non Applicable
1. Plan HSE actualisé Etabli suivant les exigences du paragraphe 3 de l'annexe S du contrat et validé par le Chef de Projet OCP.			
2. Administratif			
• Attestations d'assurance (AT et RC)			
• Convention clinique et ambulance,			
• Copie du contrat liant l'entreprise à son médecin de travail (dans le cas où l'entreprise n'a pas son propre médecin de travail)			



Annexe S

Exigences Hygiène, Sécurité et Environnement
de OCP vis-à-vis de ses contractants
Formulaire n°1 : liste des documents nécessaires pour l'ouverture du chantier

Annexe S-HSE-27

Edition : 2.1

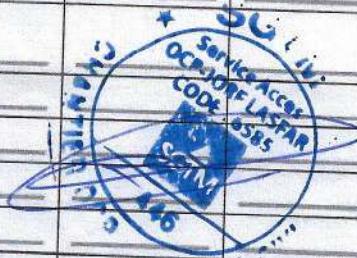
Date d'émission
27/07/2018

Page 31/39

- Bordereau d'affiliation à la CNSS du Mois M-1
- Attestation délivrée par la CNSS du personnel affilié
- Engagement du contractant pour déclarer à La CNSS les nouvelles recrues.

3. Personnel accédant au chantier

- Listes Signées par le contractant : canevas d'accès personnel
 - du personnel en précisant les fonctions
 - des chauffeurs de véhicules et conducteurs d'engins
 - des agents amenés à travailler en hauteur
 - des agents amenés à travailler dans des espaces confinés
- Désignation par écrit du contractant:
 - d'un responsable de chantier
 - des chefs d'équipes (par activité et par lieu géographique du chantier)
 - d'un responsable de sécurité
 - d'un médecin de travail
- Photocopies des CIN Dossier compressé pour les CIN (renommée par CIN).
- Photos d'identité (2 exemplaires) Dossier compressé pour les photos (renommée par photo)
- Certificats d'aptitude physique générale délivrés par un médecin de travail (suivant formulaire 2 de l'Annexe S du Contrat)
- Certificats d'aptitude physique spécifique délivrés par un médecin de travail (pour chauffeurs, agents amenés à travailler en hauteur ou en espaces confinés). (suivant formulaire 3 de l'Annexe S du Contrat)



SCIEB
67 Rue Chevalier Bayard Etg.5
N° 16 Belvédère - Casablanca
A.H.I.JOUJ / CHEP D'ÉQUIPE

4. Engins et conducteurs Canevas d'accès véhicule

- Attestation de formation des conducteurs délivrée par un organisme habilité o Check-list de contrôle validé
- Photocopie des assurances par l'équipe prévention
- Photocopie des cartes grises/titres de propriété
- Photocopie des attestations de contrôle réglementaire vignette

5. Matériels et outillage :

- Liste du matériel
- Liste spécifique des équipements temporaires non mécanisés pour le travail en hauteur (échelles, PIR, échafaudages,) bon d'entrée

	Annexe S Exigences Hygiène, Sécurité et Environnement de OCP vis-à-vis de ses contractants Formulaire n°1 : liste des documents nécessaires pour l'ouverture du chantier	Annexe S-HSE-27
		Edition : 2.1
		Date d'émission 27/07/2018
		Page 32/39

6.Véhicules et chauffeurs :	
<ul style="list-style-type: none"> • Liste des véhicules canevas d'accès véhicule • Photocopie des permis des chauffeurs • Photocopie des cartes professionnelles • Photocopie des assurances • Photocopie des cartes grises • Photocopie des visites techniques vignette 	
7.Documents spécifiques :	
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de formation pour les travaux spécifiques (travaux en hauteur, travaux en espace confiné...) • Attestation d'habilitation des agents réalisant des travaux électriques • Attestation de contrôle réglementaires, délivrée par un organisme agréé, des appareils de levage, installations électriques et appareil sous pression qui seront utilisés sur le chantier • Autorisation de transport de produits dangereux 	
8.Documents spécifiques à l'utilisation de radiographie industrielle :	
<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation d'importation de radioéléments artificiels pour des fins non médicales. • Autorisation de transport de source radioactives par route • Certificat de formation pour l'utilisation de la source (CAMARI...) • Liste des personnes compétentes en radioprotection (PCR) • Tableau d'évaluation de la valeur d'activité de la source (DECAY) • Certificat d'étalonnage de la source. • Certificat d'étalonnage du radiomètre. 	

Le représentant de l'entreprise	Le responsable HSE^(*) OCP	Le Chef de projet
		

Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement de l'entité ou du projet ; à défaut, la personne désignée par le responsable de l'entité N-1 du site pour remplir la fonction HSE.

N.B : EN cas de prolongement de la durée du contrat ; le chef de projet doit s'assurer de la validité de tous les documents figurant dans la liste pour la période d'extension.

Signature : **F. EL RHAZAL**

نحویع: **فیصل الفراز**